



Compte rendu Comité de programmation Leader 11 juin 2009, POUILLIGNAC

Etaients présents :

Pierre JAULIN (Président du GAL), **Jean-Yves AMBAUD** (Pays Sud Charente), **Michel DUBREUIL** (CdC Chalais), **Michel NAULEAU** (CdC Montmoreau), **Jean-Marie RIBEREAU** (CdC Aubeterre), **Hubert RENAULT** (LPA), **Gaël PANNETIER** (SIAH de la Tude), **Charles AUDOIN** (Pôle touristique du Sud Charente), **Jean-Michel MOUNIER** (Association pour la mise en valeur des Forêts), **Thomas LEBREVAUD** (Centre de Découverte d'Aubeterre), **Aurore BOUCHET** (CCI), **Christian BOURDIER** (Chambre d'Agriculture), **Jean-Michel DROILLARD** (ADASC), **Mathieu DURAND** (Association des bouilleurs de cru).

Assistaient également :

Angélique CHASSELOUP (DDAF de la Charente), **Rachel GANDON et Christelle ROY** (Mission Europe Conseil Général), **Mélanie ADAM** (Conservatoire régional des espaces naturels) et **Mickaël PASQUIER** (animateur du programme Leader).

VERIFICATION DU DOUBLE QUORUM

Le double quorum étant atteint, Pierre JAULIN ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Validation du compte rendu précédent (8 mars à Baignes)
2. Information sur le programme
3. La maquette financière
4. Examen des dossiers complets
5. Examen pour avis d'opportunité de dossiers en cours d'instruction

VALIDATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu a été envoyé par mail le 7 avril.

Le Président rappelle avant validation les principaux points évoqués lors de la dernière réunion :

1. Le fonctionnement du GAL :

- Convocation envoyée 2 semaines avant au titulaire en format papier
- Compte rendu envoyé par mail aux titulaires et suppléants
- Réunion à 18 H 00, possibilité de visite de lieux financés avant les réunions
- Présentation des opérations par l'animateur du GAL
- Maître d'ouvrage absent pendant les débats et le vote

2. Les fiches actions :

Ligne « *restauration et mise en valeur du patrimoine culturel situés à l'intérieur des édifices cultuels référencés dans le cadre du circuit art roman* ».

Ce qui a été décidé :

Edifices éligibles : que les communes signataires de la charte

Intervention plafonnée à 8 000 €.

Possibilité de descendre à 5 000 € si les dossiers sont trop nombreux.

Au niveau des manifestations culturelles :

- plafond de 10 000 € pour les saisons culturelles : Une saison c'est au minimum 3 manifestations dans l'année
- plafond à 7 500 € pour les résidences d'artistes à l'échelle « Pays »
- plafond à 5 000 € pour les autres. Possibilité de cumuler pour les manifestations se déroulant tous les deux ans
- Soutien à deux manifestations par an ayant le label « éco festival »
- bonus éco de 3 000 € : au cas par cas, pas automatique.

Le GAL n'est pas obligé d'attribuer les subventions plafonds.

Les membres du GAL sont unanimes sur le fait qu'il faut cibler et mieux encadrer les interventions au niveau de la culture.

⇒ Aucune remarque n'est effectuée sur le compte rendu, ce dernier est validé à l'unanimité

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

1. Retour sur la signature de la convention

Le 15 mai dernier une délégation du Sud Charente (Pierre Jaulin, Jean Yves AMBAUD, Jean Yves LE TURDU, Mickaël PASQUIER) a assisté à la remise officielle de la convention par le Préfet de Région en Préfecture à Angoulême.

2. Le fonctionnement du programme

Le Président du GAL expose aux membres du comité de Programmation le fonctionnement du programme et le qui fait quoi entre le GAL et la DDAF. Voici les principaux points qui ne sont plus effectués par le GAL :

- Instruction réglementaire
- Engagement comptable et juridique (rédaction de la convention)
- Vérification administrative du service fait (fait conjointement avec la DDAF)
- Versement de la subvention (ASP)

MAQUETTE FINANCIERE

L'animateur présente la maquette financière du programme et fait le point sur les dossiers complets présentés en comité et ceux en cours.

D'ors et déjà on s'aperçoit que la fiche action 10 « favoriser une culture de médiations et d'échanges » est déjà fortement sollicitée (102 000 € de sollicitations pour environ 50 000 € de subventions à distribuer).

EXAMEN DES DOSSIERS COMPLETS

1. CdC 3B, pôle emploi :

La CdC 3B a acquis un ensemble immobilier pour créer une maison communautaire pour l'emploi. L'opération porte sur l'aménagement et l'extension d'un ensemble immobilier, pour une surface utile de 725 m² et un montant total de travaux de 705 000 € (hors acquisition).

La demande de subvention porte sur les espaces mutualisés et réservés à la CdC, soit 440 m², représentant au prorata du coût total de l'opération, un montant de 427 860 € HT. Ne sont pas pris en compte les structures subventionnées par l'Etat dans leur fonctionnement : Pôle emploi, Mission locale et AAISC.

L'aide sollicitée est de 45 000 €, le maximum autorisé par la fiche action.

Avis service instructeur (DDAF) :
Avis réglementaire favorable

Un membre du GAL est surpris que l'on puisse aider cette opération alors que les travaux sont terminés. Angélique CHASSELOUP précise que la rétroactivité est possible en début de programme, sous certaines conditions (pas de démarrage de l'opération avant sélection du GAL, travaux non terminés au moment de la programmation Leader (dernières factures payées), cofinanceurs non soldés).

*Mr NAULEAU souligne la qualité de ce bâtiment.
L'animateur du GAL explique ensuite le tableau « budget leader » où apparaît les montants appelant le FEADER et les sommes en top up.*

➡ La proposition du Président du GAL d'attribuer 45 000 € est validée à l'unanimité.

- CdC 3B, saison spectacle vivant

Depuis 2005 et l'ouverture de l'Espinoa, la CdC 3B programme une saison culturelle à destination de tous les publics de son territoire. Dans un premier temps menée par la MJC de Barbezieux, la saison culture 3B est organisée par la collectivité depuis janvier 2008 autour de deux pôles principaux : arts plastiques à l'Espinoa et spectacles vivants au théâtre de Barbezieux principalement.

La demande actuelle porte sur les spectacles vivants.

Une demande a été faite pour le bonus de 3 000 € en faveur de l'environnement.

Le coût total de l'action est de 89 976 €. Le montant éligible à Leader est de 73 577 €. N'ont pas été pris en compte les dépenses de personnels et de fonctionnement.

L'aide sollicitée est de 13 000 € (10 000 € pour la saison et 3 000 € de bonus environnemental)

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Toutefois, ce dossier faisant référence à la saison 2009, il est probable qu'un dossier 2010 soit soumis au GAL. Dans ce cas l'aide se devra d'être dégressive et moins importante la deuxième année. En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un long débat s'installe suite à cet avis sur la manière de gérer au mieux la fiche action 10 fortement sollicitée, notamment le bonus écologique (Qui décide ? Doit-on l'accorder à tous les coups, sur quels critères... ?).

Après débats, il a été retenu que :

- *les dossiers seraient tous examinés au mois de mars (complets ou incomplets) afin de gérer au mieux l'enveloppe (année N)*
- *un appel à projet serait lancé pour recueillir les dossiers (année N-1)*
- *le bonus écologique serait attribué au cas par cas uniquement à des manifestations labellisées « éco festival ».*

➡ La proposition du Président du GAL d'attribuer 10 000 € est validée à l'unanimité.

- **CdC du Pays de Chalais, programmation 2009 :**

Depuis 2 ans, la CdC du Pays de Chalais met en place une politique culturelle sur son territoire en organisant plusieurs spectacles tout au long de l'année.

Le coût total de l'action est de 9 000 €. Le montant éligible à Leader est de 6 900 € (hors Zed Van Traumat subventionné par ailleurs en direct). L'aide sollicitée est de 3 575 €, montant maximum correspondant au 55 % d'aides publiques.

Michel DUBREUIL Président de la CdC est invité à quitter la salle.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Toutefois, ce dossier faisant référence à la saison 2009, il est probable qu'un dossier 2010 soit soumis au GAL. Dans ce cas l'aide se devra d'être dégressive et moins importante la deuxième année. En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un membre du GAL propose de mettre le même taux de subvention que pour les 3B, de manière à être plus équitable car la subvention est importante face au montant des dépenses.

L'animateur précise que toutes les dépenses n'ont pas été prises en compte et que diminuer le taux d'intervention rendrait inéligible l'opération (- 3 000 €).

⇒ La proposition du Président du GAL d'attribuer 3 575 € est validée à l'unanimité.

Michel DUBREUIL est invité à revenir.

- **Compagnie des Arts potagers, résidence de création de l'artiste Zed Van Traumat**

Zed Van Traumat est un artiste de la chanson, auteur-compositeur-interprète, habitant le Sud Charente. Tout récemment programmé lors de la guinguette Mobile, Zed Van Traumat a enthousiasmé le public charentais et suscité une presse très encourageante. De cette rencontre avec le public et avec l'association Anis Trio est née l'idée d'une résidence de création.

L'objectif de cette résidence est, outre la création du spectacle, d'impliquer les publics dans le processus de création, de faire un travail de sensibilisation à la chanson française, de proposer des rencontres entre publics et artistes sous la forme de répétitions publiques, d'ateliers...

La résidence s'est déroulée du 1^{er} au 15 mars 2009 avec le théâtre de Barbezieux comme lieu principal.

L'aide sollicitée est de 7 500 €, soit le montant maximum prévu dans la fiche action.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable.

Hubert RENAULT précise que l'artiste est intervenu au LPA dans le cadre d'une prestation payante. Il faut donc vérifier si sa venue s'est déroulée pendant le temps de la résidence. Si c'est le cas, il faudra donc l'intégrer dans les recettes et modifier le plan de financement.

⇒ La proposition du Président du GAL d'attribuer 7 500 € est validée à l'unanimité sous condition de vérification. (Stéphane TRAUMAT est intervenu le 13 février et 20 mars donc en dehors de la période de résidence. Mr RENAULT a fait passer au GAL une copie de la facture). La réserve est donc levée.

- Association Chant'Aubeterre, le messie de Haendel

Trois associations sont à l'initiative de ce projet :

- le chœur du Pays de CHALAIS
- la chorale Beania de BAIGNES
- la chorale Chant'AUBETERRE

Elles se sont réunies afin d'interpréter en commun le Messie de Haendel.

3 concerts ont été organisés :

- lundi 13 avril, église St Martial de CHALAIS
- vendredi 17 avril, église St Marien de Condéon
- dimanche 19 avril, église St Denis de MONTMOREAU

Ces trois églises sont répertoriées dans le circuit art roman

L'aide est plafonnée à 3 192 € de manière à respecter le taux max. d'aides publiques de 80 %.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable.

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 3 192 € est validée à l'unanimité.**

- Foyer rural de Mainfonds/Aubeville, 16^{ième} Coupe d'Europe de Montgolfières : (faire sortir M. BARBOT)

Depuis trois ans, cette manifestation a pris une grande dimension populaire avec plus de 40 000 visiteurs qui se sont déplacés sur les 4 jours dont près de 15 000 à Mainfonds.

Les retombées économiques sont importantes et c'est un formidable coup de projecteur qui médiatise et favorise la promotion et la connaissance du territoire.

Le Foyer Rural a décidé d'organiser cet évènement tous les deux ans.

La manifestation se déroulera du 30 juillet au 2 août 2009 avec en point d'orgue le meeting aérien à Mainfonds le dimanche.

L'association a sollicité le bonus environnemental. Un travail en collaboration avec l'animatrice du CLIC a été mené.

Son commentaire :

« Des efforts sont menés depuis plusieurs années par les organisateurs pour minimiser leur impact sur l'environnement : vaisselle en dur, gestion des déchets, usage d'Internet...

Cette année, de nouvelles actions sont engagées qui méritent d'être soutenues, notamment en matière d'information et d'évaluation :

- *stands d'information sur l'environnement, le changement climatique Ademe/Clic*
- *référence à la démarche éco-responsable sur le site Internet, lors de la manifestation*
- *lien vers la plateforme de covoiturage du CG 16 sur le site Internet*
- *sensibilisation de l'équipe bénévole en amont*
- *bilan environnemental de la manifestation*

Des améliorations restent cependant à mener pour les prochaines éditions, notamment :

- *Référence à la démarche et incitation au covoiturage sur les documents imprimés*
- *mise en place d'au moins une toilette sèche à titre expérimental dans un premier temps, avec sensibilisation des utilisateurs et gestion des déchets associés*
- *utilisation de gobelets réutilisables le dimanche soir*
- *réduction des aplats couleurs sur les documents de communication*
- *utilisation de papier éco-labellisé*
- *mise en place de navettes*

Avis de synthèse : OK pour cette fois car des efforts ont été faits. Toutefois des améliorations restent à faire qui devront être prises en compte si l'association veut continuer à obtenir le bonus environnemental. »

Le coût total de l'opération est de 420 000 € et le montant éligible à leader de 184 840 €. (Hors valorisation, prestations offertes, dépenses restauration, buvette, frais de fonctionnement). L'aide sollicitée est de 13 000 € (2 X 5 000 € + bonus environnemental de 3 000 €).

Avis service instructeur (DDAF) : Favorable.

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Ce dossier concerne l'organisation de la 16^{ième} Coupe d'Europe de Montgolfières, il est probable qu'un dossier soit déposé en 2010 ou 2011. Cette manifestation étant organisée et financée par les fonds européens depuis plusieurs années. Il faudra prévoir une dégressivité plus importante que celle qui sera appliquée sur les autres dossiers culturels.

En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un membre du GAL s'interroge sur l'opportunité d'attribuer le bonus écologique de 3 000 €. Après débats, il a été décidé de la maintenir. Les organisateurs devront décrocher le label « éco festival » s'ils souhaitent l'obtenir la prochaine fois.

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 13 000 € est validée à l'unanimité.**

- **Commune de Poullignac, mise en valeur du patrimoine mobilier de l'église St Martin**

L'église de Poullignac date de la seconde moitié du XI siècle.

Cet édifice n'a pas subi de grands travaux comme connurent bon nombre d'édifices notamment au cours du XIX siècle. C'est sans doute cet « oubli » qui a permis de conserver et de découvrir en 1956 des peintures murales d'une qualité exceptionnelle qui motivèrent le classement au titre des monuments historiques de cette église en 1987.

La charpente, actuellement masquée par une banale voûte en brique du XIX siècle, est d'un intérêt tout à fait remarquable et rare dans la région et justifie à son tour la distinction de cette église parmi les Monuments Historiques.

Des travaux importants sont entrepris sur cet édifice et se déroulent en trois phases.

La demande de subvention porte sur une partie de la phase 2 d'un coût total de 128 000 €.

Les travaux envisagés :

- Mise en valeur de la charpente
- Remise en état et remplacement des vitraux
- Aménagement des piscines dans le cœur pour exposition et présentation des objets sacrés
- Eclairage spécifique pour la découverte de la charpente

La commune de Poullignac adhère au circuit « art roman du Sud Charente ».

Le montant des dépenses éligibles est de 32 603 €.

L'aide sollicitée est de 8 000 €, soit le montant plafond.

Avis service instructeur (DDAF):

Avis réglementaire défavorable. En effet, les travaux sur les églises et les édifices classés ou inscrits sont inéligibles au programme.

L'avis réglementaire étant défavorable, il n'est pas possible de soutenir cette opération. Toutefois, il est précisé que les fresques pourront faire l'objet d'un soutien.

- Pays Sud Charente, Animation / Gestion 2009

Financement de l'ingénierie pour le fonctionnement du programme.

Le coût total est de 63 056 €, l'aide sollicitée est de 34 680.80 €, soit 55 % du coût total

Avis service instructeur (DRAAF) : Favorable

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 34 680.80 € est validée à l'unanimité.**

AVIS SUR DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION

Des dossiers en cours d'instruction sont ensuite présentés aux membres du GAL pour avis. Les dossiers repasseront ensuite en comité une fois complets.

Fiche 8 : Mailler le territoire de services essentiels aux populations

Rappel : maximum 7 dossiers, 1 par canton

St Séverin

Projet qui s'inscrit dans la dynamique du Pays Sud Charente sur les relais de services publics (St Séverin a été rajouté dans l'enveloppe FNADT attribué au territoire car pas de projet sur le canton d'Aubeterre).

Ainsi, la commune souhaite réaliser des travaux dans un bâtiment pour accueillir des permanences (la commune dispose déjà de permanences de la mission locale et du centre médicosocial).

Pour l'instant la commune n'est pas encore labellisée RSP.

Leader possible : 24 477 €

Après débats sur cette opération, il a été décidé de :

- **demander à la CdC du Pays d'Aubeterre de se positionner sur ce dossier**
- **préciser les permanences qui seront présentes**
- **obtenir le label RSP**
- **demander au maître d'ouvrage les mesures prises en matière d'économie d'énergie dans le bâtiment**

Baignes Ste Radegonde

La santé est un axe de développement majeur pour le Sud Charente (cf. le recrutement d'une animatrice « santé »).

Suite à une sollicitation d'un dentiste, la commune souhaite agrandir sa maison médicale afin de permettre l'installation de ce professionnel de la santé.

Le canton de Baignes est classé en ZRR.

Angélique CHASSELOUP précise que si le GAL soutient cette opération, tous les dossiers médicaux sollicitant le FEADER seront pris dans l'enveloppe leader. En effet, le secteur médical n'étant pas explicitement mentionné dans la fiche Leader, il faudra procéder à sa modification.

Une réunion régionale sur la mesure 321 est prévue le 3 juillet. Il a donc été décidé d'attendre afin de savoir s'il est opportun de modifier la fiche leader.

En cas de soutien le bâtiment devra intégrer des mesures prises en matière d'économie d'énergie.

Fiche n° 10 : « Soutien aux manifestations s'engageant dans la charte éco festival de la région Poitou-Charentes et du CLIC »

Modalité d'aides : 2 manifestations par an avec 1 maximum de 5 000 € d'aides

2 candidatures :

- ✓ Association « respire » pour respire Jazz festival
- ✓ Association « Champ bouletout » pour Belzagot Circus

Association Respire :

Le Projet : organiser une manifestation musicale annuelle consacrée au Jazz et aux musiques improvisées dans un site naturel.

Manifestation ayant le label éco festival de la Région

Le lieu : Ferme de la Vélonde au lieu dit le « Chicaud » à St Amand de Montmoreau chez M. CHENEL, maraîcher en agriculture biologique.

La date : 3, 4 et 5 juillet 2009

L'organisation : assurée par l'association « Respire », récemment créée. La manifestation se déroulera du vendredi soir au dimanche soir avec chaque soir un concert en deux parties et un concert les après midi du samedi et dimanche soit 8 groupes au total.

La programmation : assurée par Pierre Perchaud, musicien de Jazz, guitariste professionnel qui a fait ses études au conservatoire de Barbezieux puis d'Angoulême. Il enseigne au centre de Musiques Didier Lockwood à Paris. Membre de l'orchestre National de Jazz, il fait partie des jeunes talents de la scène Jazz actuelle.

Subvention sollicitée : 5 000 €

Des réserves sont émises sur le budget : autofinancement important pour une manifestation nouvelle, recettes guichet importantes...

Un membre du GAL souligne l'initiative, le caractère novateur et le rayonnement « Pays » que pourrait prendre ce festival.

Toutefois un accord de principe est donné pour une subvention de 5 000 €.

Champ-Bouletout

Organisation d'un festival des arts de la rue à St Laurent de Belzagot pour la seconde année consécutive.

La manifestation a obtenu le label « éco festival »

Subvention sollicitée : 5 000 € mais possible 3 640 € en l'état actuel du budget (80 % max de subv)

Un accord de principe est donné pour une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

« Les saisons culturelles à l'échelle communautaire »

CdC Montmoreau, saison culturelle 2009

Financement de la saison 2009 : Gaminades, Musiques Métisses, journée petite enfance.

La CdC a obtenu le label éco festival de la Région

Subvention sollicitée : 11 500 € (la moitié du bonus éco)

Un accord de principe est donné sur cette opération.

CdC 3B, saison arts plastiques 2009

Organisation d'une saison culturelle consacrée aux arts plastiques à l'Espinoa à Baignes et dans certains lieux décentralisés du territoire.

Le budget : voir ci-joint.

Subvention sollicitée : 13 000 € (avec le bonus éco)

Un accord de principe est donné sur cette opération.

Concours de guitare

Le CAC de Barbezieux a repris l'organisation du concours de guitare. Ce concours sera accompagné par des concerts. Le concours se déroulera du jeudi 12 au samedi 14 novembre.

Il sera organisé tous les deux ans.

Concours :

Jeudi 12 : éliminatoire au théâtre de Barbezieux

Vendredi 13 : demi finale au théâtre de Barbezieux

Samedi 14 : Finale à Plaisance de Barbezieux

Festival / concerts : organisation d'un festival autour du concours

Proposition de 3 soirées : jeudi et vendredi dans la ville ou hors Barbezieux et le samedi à Plaisance pendant la délibération du jury

Le service instructeur du programme (DDAF) a informé qu'il donnerait un avis réglementaire négatif car cette opération ne semble pas éligible à la fiche action 10 sur la ligne « les événementiels d'ampleur « Pays » valorisant le patrimoine local : art roman, les paysages, les ressources naturelles ».

De plus certains membres du comité de programmation regrettent que l'ancienne Présidente de l'association soit toujours impliquée dans le projet.

Considérant l'avis réglementaire, les membres du Comité de Programmation décident d'émettre un avis de principe défavorable.

Cette décision n'étant qu'un avis, le maître d'ouvrage pourra s'il le souhaite maintenir son dossier lors du prochain Comité

Nouvelle date :

Après CP du CG du vendredi 10 juillet. Proposition : jeudi 16 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance.



Compte rendu Comité de programmation Leader 11 juin 2009, POUILLIGNAC

Etaients présents :

Pierre JAULIN (Président du GAL), **Jean-Yves AMBAUD** (Pays Sud Charente), **Michel DUBREUIL** (CdC Chalais), **Michel NAULEAU** (CdC Montmoreau), **Jean-Marie RIBEREAU** (CdC Aubeterre), **Hubert RENAULT** (LPA), **Gaël PANNETIER** (SIAH de la Tude), **Charles AUDOIN** (Pôle touristique du Sud Charente), **Jean-Michel MOUNIER** (Association pour la mise en valeur des Forêts), **Thomas LEBREVAUD** (Centre de Découverte d'Aubeterre), **Aurore BOUCHET** (CCI), **Christian BOURDIER** (Chambre d'Agriculture), **Jean-Michel DROILLARD** (ADASC), **Mathieu DURAND** (Association des bouilleurs de cru).

Assistaient également :

Angélique CHASSELOUP (DDAF de la Charente), **Rachel GANDON et Christelle ROY** (Mission Europe Conseil Général), **Mélanie ADAM** (Conservatoire régional des espaces naturels) et **Mickaël PASQUIER** (animateur du programme Leader).

VERIFICATION DU DOUBLE QUORUM

Le double quorum étant atteint, Pierre JAULIN ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Validation du compte rendu précédent (8 mars à Baignes)
2. Information sur le programme
3. La maquette financière
4. Examen des dossiers complets
5. Examen pour avis d'opportunité de dossiers en cours d'instruction

VALIDATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu a été envoyé par mail le 7 avril.

Le Président rappelle avant validation les principaux points évoqués lors de la dernière réunion :

1. Le fonctionnement du GAL :

- Convocation envoyée 2 semaines avant au titulaire en format papier
- Compte rendu envoyé par mail aux titulaires et suppléants
- Réunion à 18 H 00, possibilité de visite de lieux financés avant les réunions
- Présentation des opérations par l'animateur du GAL
- Maître d'ouvrage absent pendant les débats et le vote

2. Les fiches actions :

Ligne « *restauration et mise en valeur du patrimoine culturel situés à l'intérieur des édifices cultuels référencés dans le cadre du circuit art roman* ».

Ce qui a été décidé :

Edifices éligibles : que les communes signataires de la charte

Intervention plafonnée à 8 000 €.

Possibilité de descendre à 5 000 € si les dossiers sont trop nombreux.

Au niveau des manifestations culturelles :

- plafond de 10 000 € pour les saisons culturelles : Une saison c'est au minimum 3 manifestations dans l'année
- plafond à 7 500 € pour les résidences d'artistes à l'échelle « Pays »
- plafond à 5 000 € pour les autres. Possibilité de cumuler pour les manifestations se déroulant tous les deux ans
- Soutien à deux manifestations par an ayant le label « éco festival »
- bonus éco de 3 000 € : au cas par cas, pas automatique.

Le GAL n'est pas obligé d'attribuer les subventions plafonds.

Les membres du GAL sont unanimes sur le fait qu'il faut cibler et mieux encadrer les interventions au niveau de la culture.

⇒ Aucune remarque n'est effectuée sur le compte rendu, ce dernier est validé à l'unanimité

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

1. Retour sur la signature de la convention

Le 15 mai dernier une délégation du Sud Charente (Pierre Jaulin, Jean Yves AMBAUD, Jean Yves LE TURDU, Mickaël PASQUIER) a assisté à la remise officielle de la convention par le Préfet de Région en Préfecture à Angoulême.

2. Le fonctionnement du programme

Le Président du GAL expose aux membres du comité de Programmation le fonctionnement du programme et le qui fait quoi entre le GAL et la DDAF. Voici les principaux points qui ne sont plus effectués par le GAL :

- Instruction réglementaire
- Engagement comptable et juridique (rédaction de la convention)
- Vérification administrative du service fait (fait conjointement avec la DDAF)
- Versement de la subvention (ASP)

MAQUETTE FINANCIERE

L'animateur présente la maquette financière du programme et fait le point sur les dossiers complets présentés en comité et ceux en cours.

D'ors et déjà on s'aperçoit que la fiche action 10 « favoriser une culture de médiations et d'échanges » est déjà fortement sollicitée (102 000 € de sollicitations pour environ 50 000 € de subventions à distribuer).

EXAMEN DES DOSSIERS COMPLETS

1. CdC 3B, pôle emploi :

La CdC 3B a acquis un ensemble immobilier pour créer une maison communautaire pour l'emploi. L'opération porte sur l'aménagement et l'extension d'un ensemble immobilier, pour une surface utile de 725 m² et un montant total de travaux de 705 000 € (hors acquisition).

La demande de subvention porte sur les espaces mutualisés et réservés à la CdC, soit 440 m², représentant au prorata du coût total de l'opération, un montant de 427 860 € HT. Ne sont pas pris en compte les structures subventionnées par l'Etat dans leur fonctionnement : Pôle emploi, Mission locale et AAISC.

L'aide sollicitée est de 45 000 €, le maximum autorisé par la fiche action.

Avis service instructeur (DDAF) :
Avis réglementaire favorable

Un membre du GAL est surpris que l'on puisse aider cette opération alors que les travaux sont terminés. Angélique CHASSELOUP précise que la rétroactivité est possible en début de programme, sous certaines conditions (pas de démarrage de l'opération avant sélection du GAL, travaux non terminés au moment de la programmation Leader (dernières factures payées), cofinanceurs non soldés).

Mr NAULEAU souligne la qualité de ce bâtiment. L'animateur du GAL explique ensuite le tableau « budget leader » où apparaît les montants appelant le FEADER et les sommes en top up.

➡ La proposition du Président du GAL d'attribuer 45 000 € est validée à l'unanimité.

- CdC 3B, saison spectacle vivant

Depuis 2005 et l'ouverture de l'Espinoa, la CdC 3B programme une saison culturelle à destination de tous les publics de son territoire. Dans un premier temps menée par la MJC de Barbezieux, la saison culture 3B est organisée par la collectivité depuis janvier 2008 autour de deux pôles principaux : arts plastiques à l'Espinoa et spectacles vivants au théâtre de Barbezieux principalement.

La demande actuelle porte sur les spectacles vivants.

Une demande a été faite pour le bonus de 3 000 € en faveur de l'environnement.

Le coût total de l'action est de 89 976 €. Le montant éligible à Leader est de 73 577 €. N'ont pas été pris en compte les dépenses de personnels et de fonctionnement.

L'aide sollicitée est de 13 000 € (10 000 € pour la saison et 3 000 € de bonus environnemental)

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Toutefois, ce dossier faisant référence à la saison 2009, il est probable qu'un dossier 2010 soit soumis au GAL. Dans ce cas l'aide se devra d'être dégressive et moins importante la deuxième année. En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un long débat s'installe suite à cet avis sur la manière de gérer au mieux la fiche action 10 fortement sollicitée, notamment le bonus écologique (Qui décide ? Doit-on l'accorder à tous les coups, sur quels critères... ?).

Après débats, il a été retenu que :

- *les dossiers seraient tous examinés au mois de mars (complets ou incomplets) afin de gérer au mieux l'enveloppe (année N)*
- *un appel à projet serait lancé pour recueillir les dossiers (année N-1)*
- *le bonus écologique serait attribué au cas par cas uniquement à des manifestations labellisées « éco festival ».*

➡ La proposition du Président du GAL d'attribuer 10 000 € est validée à l'unanimité.

- **CdC du Pays de Chalais, programmation 2009 :**

Depuis 2 ans, la CdC du Pays de Chalais met en place une politique culturelle sur son territoire en organisant plusieurs spectacles tout au long de l'année.

Le coût total de l'action est de 9 000 €. Le montant éligible à Leader est de 6 900 € (hors Zed Van Traumat subventionné par ailleurs en direct). L'aide sollicitée est de 3 575 €, montant maximum correspondant au 55 % d'aides publiques.

Michel DUBREUIL Président de la CdC est invité à quitter la salle.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Toutefois, ce dossier faisant référence à la saison 2009, il est probable qu'un dossier 2010 soit soumis au GAL. Dans ce cas l'aide se devra d'être dégressive et moins importante la deuxième année. En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un membre du GAL propose de mettre le même taux de subvention que pour les 3B, de manière à être plus équitable car la subvention est importante face au montant des dépenses.

L'animateur précise que toutes les dépenses n'ont pas été prises en compte et que diminuer le taux d'intervention rendrait inéligible l'opération (- 3 000 €).

⇒ La proposition du Président du GAL d'attribuer 3 575 € est validée à l'unanimité.

Michel DUBREUIL est invité à revenir.

- **Compagnie des Arts potagers, résidence de création de l'artiste Zed Van Traumat**

Zed Van Traumat est un artiste de la chanson, auteur-compositeur-interprète, habitant le Sud Charente. Tout récemment programmé lors de la guinguette Mobile, Zed Van Traumat a enthousiasmé le public charentais et suscité une presse très encourageante. De cette rencontre avec le public et avec l'association Anis Trio est née l'idée d'une résidence de création.

L'objectif de cette résidence est, outre la création du spectacle, d'impliquer les publics dans le processus de création, de faire un travail de sensibilisation à la chanson française, de proposer des rencontres entre publics et artistes sous la forme de répétitions publiques, d'ateliers...

La résidence s'est déroulée du 1^{er} au 15 mars 2009 avec le théâtre de Barbezieux comme lieu principal.

L'aide sollicitée est de 7 500 €, soit le montant maximum prévu dans la fiche action.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable.

Hubert RENAULT précise que l'artiste est intervenu au LPA dans le cadre d'une prestation payante. Il faut donc vérifier si sa venue s'est déroulée pendant le temps de la résidence. Si c'est le cas, il faudra donc l'intégrer dans les recettes et modifier le plan de financement.

⇒ La proposition du Président du GAL d'attribuer 7 500 € est validée à l'unanimité sous condition de vérification. (Stéphane TRAUMAT est intervenu le 13 février et 20 mars donc en dehors de la période de résidence. Mr RENAULT a fait passer au GAL une copie de la facture). La réserve est donc levée.

- Association Chant'Aubeterre, le messie de Haendel

Trois associations sont à l'initiative de ce projet :

- le chœur du Pays de CHALAIS
- la chorale Beania de BAIGNES
- la chorale Chant'AUBETERRE

Elles se sont réunies afin d'interpréter en commun le Messie de Haendel.

3 concerts ont été organisés :

- lundi 13 avril, église St Martial de CHALAIS
- vendredi 17 avril, église St Marien de Condéon
- dimanche 19 avril, église St Denis de MONTMOREAU

Ces trois églises sont répertoriées dans le circuit art roman

L'aide est plafonnée à 3 192 € de manière à respecter le taux max. d'aides publiques de 80 %.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable.

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 3 192 € est validée à l'unanimité.**

- Foyer rural de Mainfonds/Aubeville, 16^{ième} Coupe d'Europe de Montgolfières : (faire sortir M. BARBOT)

Depuis trois ans, cette manifestation a pris une grande dimension populaire avec plus de 40 000 visiteurs qui se sont déplacés sur les 4 jours dont près de 15 000 à Mainfonds.

Les retombées économiques sont importantes et c'est un formidable coup de projecteur qui médiatise et favorise la promotion et la connaissance du territoire.

Le Foyer Rural a décidé d'organiser cet évènement tous les deux ans.

La manifestation se déroulera du 30 juillet au 2 août 2009 avec en point d'orgue le meeting aérien à Mainfonds le dimanche.

L'association a sollicité le bonus environnemental. Un travail en collaboration avec l'animatrice du CLIC a été mené.

Son commentaire :

« Des efforts sont menés depuis plusieurs années par les organisateurs pour minimiser leur impact sur l'environnement : vaisselle en dur, gestion des déchets, usage d'Internet...

Cette année, de nouvelles actions sont engagées qui méritent d'être soutenues, notamment en matière d'information et d'évaluation :

- *stands d'information sur l'environnement, le changement climatique Ademe/Clic*
- *référence à la démarche éco-responsable sur le site Internet, lors de la manifestation*
- *lien vers la plateforme de covoiturage du CG 16 sur le site Internet*
- *sensibilisation de l'équipe bénévole en amont*
- *bilan environnemental de la manifestation*

Des améliorations restent cependant à mener pour les prochaines éditions, notamment :

- *Référence à la démarche et incitation au covoiturage sur les documents imprimés*
- *mise en place d'au moins une toilette sèche à titre expérimental dans un premier temps, avec sensibilisation des utilisateurs et gestion des déchets associés*
- *utilisation de gobelets réutilisables le dimanche soir*
- *réduction des aplats couleurs sur les documents de communication*
- *utilisation de papier éco-labellisé*
- *mise en place de navettes*

Avis de synthèse : OK pour cette fois car des efforts ont été faits. Toutefois des améliorations restent à faire qui devront être prises en compte si l'association veut continuer à obtenir le bonus environnemental. »

Le coût total de l'opération est de 420 000 € et le montant éligible à leader de 184 840 €. (Hors valorisation, prestations offertes, dépenses restauration, buvette, frais de fonctionnement). L'aide sollicitée est de 13 000 € (2 X 5 000 € + bonus environnemental de 3 000 €).

Avis service instructeur (DDAF) : Favorable.

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Ce dossier concerne l'organisation de la 16^{ième} Coupe d'Europe de Montgolfières, il est probable qu'un dossier soit déposé en 2010 ou 2011. Cette manifestation étant organisée et financée par les fonds européens depuis plusieurs années. Il faudra prévoir une dégressivité plus importante que celle qui sera appliquée sur les autres dossiers culturels.

En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un membre du GAL s'interroge sur l'opportunité d'attribuer le bonus écologique de 3 000 €. Après débats, il a été décidé de la maintenir. Les organisateurs devront décrocher le label « éco festival » s'ils souhaitent l'obtenir la prochaine fois.

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 13 000 € est validée à l'unanimité.**

- **Commune de Poullignac, mise en valeur du patrimoine mobilier de l'église St Martin**

L'église de Poullignac date de la seconde moitié du XI siècle.

Cet édifice n'a pas subi de grands travaux comme connurent bon nombre d'édifices notamment au cours du XIX siècle. C'est sans doute cet « oubli » qui a permis de conserver et de découvrir en 1956 des peintures murales d'une qualité exceptionnelle qui motivèrent le classement au titre des monuments historiques de cette église en 1987.

La charpente, actuellement masquée par une banale voûte en brique du XIX siècle, est d'un intérêt tout à fait remarquable et rare dans la région et justifie à son tour la distinction de cette église parmi les Monuments Historiques.

Des travaux importants sont entrepris sur cet édifice et se déroulent en trois phases.

La demande de subvention porte sur une partie de la phase 2 d'un coût total de 128 000 €.

Les travaux envisagés :

- Mise en valeur de la charpente
- Remise en état et remplacement des vitraux
- Aménagement des piscines dans le cœur pour exposition et présentation des objets sacrés
- Eclairage spécifique pour la découverte de la charpente

La commune de Poullignac adhère au circuit « art roman du Sud Charente ».

Le montant des dépenses éligibles est de 32 603 €.

L'aide sollicitée est de 8 000 €, soit le montant plafond.

Avis service instructeur (DDAF):

Avis réglementaire défavorable. En effet, les travaux sur les églises et les édifices classés ou inscrits sont inéligibles au programme.

L'avis réglementaire étant défavorable, il n'est pas possible de soutenir cette opération. Toutefois, il est précisé que les fresques pourront faire l'objet d'un soutien.

- Pays Sud Charente, Animation / Gestion 2009

Financement de l'ingénierie pour le fonctionnement du programme.

Le coût total est de 63 056 €, l'aide sollicitée est de 34 680.80 €, soit 55 % du coût total

Avis service instructeur (DRAAF) : Favorable

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 34 680.80 € est validée à l'unanimité.**

AVIS SUR DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION

Des dossiers en cours d'instruction sont ensuite présentés aux membres du GAL pour avis. Les dossiers repasseront ensuite en comité une fois complets.

Fiche 8 : Mailler le territoire de services essentiels aux populations

Rappel : maximum 7 dossiers, 1 par canton

St Séverin

Projet qui s'inscrit dans la dynamique du Pays Sud Charente sur les relais de services publics (St Séverin a été rajouté dans l'enveloppe FNADT attribué au territoire car pas de projet sur le canton d'Aubeterre).

Ainsi, la commune souhaite réaliser des travaux dans un bâtiment pour accueillir des permanences (la commune dispose déjà de permanences de la mission locale et du centre médicosocial).

Pour l'instant la commune n'est pas encore labellisée RSP.

Leader possible : 24 477 €

Après débats sur cette opération, il a été décidé de :

- **demander à la CdC du Pays d'Aubeterre de se positionner sur ce dossier**
- **préciser les permanences qui seront présentes**
- **obtenir le label RSP**
- **demander au maître d'ouvrage les mesures prises en matière d'économie d'énergie dans le bâtiment**

Baignes Ste Radegonde

La santé est un axe de développement majeur pour le Sud Charente (cf. le recrutement d'une animatrice « santé »).

Suite à une sollicitation d'un dentiste, la commune souhaite agrandir sa maison médicale afin de permettre l'installation de ce professionnel de la santé.

Le canton de Baignes est classé en ZRR.

Angélique CHASSELOUP précise que si le GAL soutient cette opération, tous les dossiers médicaux sollicitant le FEADER seront pris dans l'enveloppe leader. En effet, le secteur médical n'étant pas explicitement mentionné dans la fiche Leader, il faudra procéder à sa modification.

Une réunion régionale sur la mesure 321 est prévue le 3 juillet. Il a donc été décidé d'attendre afin de savoir s'il est opportun de modifier la fiche leader.

En cas de soutien le bâtiment devra intégrer des mesures prises en matière d'économie d'énergie.

Fiche n° 10 : « Soutien aux manifestations s'engageant dans la charte éco festival de la région Poitou-Charentes et du CLIC »

Modalité d'aides : 2 manifestations par an avec 1 maximum de 5 000 € d'aides

2 candidatures :

- ✓ Association « respire » pour respire Jazz festival
- ✓ Association « Champ bouletout » pour Belzagot Circus

Association Respire :

Le Projet : organiser une manifestation musicale annuelle consacrée au Jazz et aux musiques improvisées dans un site naturel.

Manifestation ayant le label éco festival de la Région

Le lieu : Ferme de la Vélonde au lieu dit le « Chicaud » à St Amand de Montmoreau chez M. CHENEL, maraîcher en agriculture biologique.

La date : 3, 4 et 5 juillet 2009

L'organisation : assurée par l'association « Respire », récemment créée. La manifestation se déroulera du vendredi soir au dimanche soir avec chaque soir un concert en deux parties et un concert les après midi du samedi et dimanche soit 8 groupes au total.

La programmation : assurée par Pierre Perchaud, musicien de Jazz, guitariste professionnel qui a fait ses études au conservatoire de Barbezieux puis d'Angoulême. Il enseigne au centre de Musiques Didier Lockwood à Paris. Membre de l'orchestre National de Jazz, il fait partie des jeunes talents de la scène Jazz actuelle.

Subvention sollicitée : 5 000 €

Des réserves sont émises sur le budget : autofinancement important pour une manifestation nouvelle, recettes guichet importantes...

Un membre du GAL souligne l'initiative, le caractère novateur et le rayonnement « Pays » que pourrait prendre ce festival.

Toutefois un accord de principe est donné pour une subvention de 5 000 €.

Champ-Bouletout

Organisation d'un festival des arts de la rue à St Laurent de Belzagot pour la seconde année consécutive.

La manifestation a obtenu le label « éco festival »

Subvention sollicitée : 5 000 € mais possible 3 640 € en l'état actuel du budget (80 % max de subv)

Un accord de principe est donné pour une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

« Les saisons culturelles à l'échelle communautaire »

CdC Montmoreau, saison culturelle 2009

Financement de la saison 2009 : Gaminades, Musiques Métisses, journée petite enfance.

La CdC a obtenu le label éco festival de la Région

Subvention sollicitée : 11 500 € (la moitié du bonus éco)

Un accord de principe est donné sur cette opération.

CdC 3B, saison arts plastiques 2009

Organisation d'une saison culturelle consacrée aux arts plastiques à l'Espinoa à Baignes et dans certains lieux décentralisés du territoire.

Le budget : voir ci-joint.

Subvention sollicitée : 13 000 € (avec le bonus éco)

Un accord de principe est donné sur cette opération.

Concours de guitare

Le CAC de Barbezieux a repris l'organisation du concours de guitare. Ce concours sera accompagné par des concerts. Le concours se déroulera du jeudi 12 au samedi 14 novembre.

Il sera organisé tous les deux ans.

Concours :

Jeudi 12 : éliminatoire au théâtre de Barbezieux

Vendredi 13 : demi finale au théâtre de Barbezieux

Samedi 14 : Finale à Plaisance de Barbezieux

Festival / concerts : organisation d'un festival autour du concours

Proposition de 3 soirées : jeudi et vendredi dans la ville ou hors Barbezieux et le samedi à Plaisance pendant la délibération du jury

Le service instructeur du programme (DDAF) a informé qu'il donnerait un avis réglementaire négatif car cette opération ne semble pas éligible à la fiche action 10 sur la ligne « les événementiels d'ampleur « Pays » valorisant le patrimoine local : art roman, les paysages, les ressources naturelles ».

De plus certains membres du comité de programmation regrettent que l'ancienne Présidente de l'association soit toujours impliquée dans le projet.

Considérant l'avis réglementaire, les membres du Comité de Programmation décident d'émettre un avis de principe défavorable.

Cette décision n'étant qu'un avis, le maître d'ouvrage pourra s'il le souhaite maintenir son dossier lors du prochain Comité

Nouvelle date :

Après CP du CG du vendredi 10 juillet. Proposition : jeudi 16 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance.



Compte rendu Comité de programmation Leader 11 juin 2009, POUILLIGNAC

Etaients présents :

Pierre JAULIN (Président du GAL), **Jean-Yves AMBAUD** (Pays Sud Charente), **Michel DUBREUIL** (CdC Chalais), **Michel NAULEAU** (CdC Montmoreau), **Jean-Marie RIBEREAU** (CdC Aubeterre), **Hubert RENAULT** (LPA), **Gaël PANNETIER** (SIAH de la Tude), **Charles AUDOIN** (Pôle touristique du Sud Charente), **Jean-Michel MOUNIER** (Association pour la mise en valeur des Forêts), **Thomas LEBREVAUD** (Centre de Découverte d'Aubeterre), **Aurore BOUCHET** (CCI), **Christian BOURDIER** (Chambre d'Agriculture), **Jean-Michel DROILLARD** (ADASC), **Mathieu DURAND** (Association des bouilleurs de cru).

Assistaient également :

Angélique CHASSELOUP (DDAF de la Charente), **Rachel GANDON et Christelle ROY** (Mission Europe Conseil Général), **Mélanie ADAM** (Conservatoire régional des espaces naturels) et **Mickaël PASQUIER** (animateur du programme Leader).

VERIFICATION DU DOUBLE QUORUM

Le double quorum étant atteint, Pierre JAULIN ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Validation du compte rendu précédent (8 mars à Baignes)
2. Information sur le programme
3. La maquette financière
4. Examen des dossiers complets
5. Examen pour avis d'opportunité de dossiers en cours d'instruction

VALIDATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu a été envoyé par mail le 7 avril.

Le Président rappelle avant validation les principaux points évoqués lors de la dernière réunion :

1. Le fonctionnement du GAL :

- Convocation envoyée 2 semaines avant au titulaire en format papier
- Compte rendu envoyé par mail aux titulaires et suppléants
- Réunion à 18 H 00, possibilité de visite de lieux financés avant les réunions
- Présentation des opérations par l'animateur du GAL
- Maître d'ouvrage absent pendant les débats et le vote

2. Les fiches actions :

Ligne « *restauration et mise en valeur du patrimoine culturel situés à l'intérieur des édifices cultuels référencés dans le cadre du circuit art roman* ».

Ce qui a été décidé :

Edifices éligibles : que les communes signataires de la charte

Intervention plafonnée à 8 000 €.

Possibilité de descendre à 5 000 € si les dossiers sont trop nombreux.

Au niveau des manifestations culturelles :

- plafond de 10 000 € pour les saisons culturelles : Une saison c'est au minimum 3 manifestations dans l'année
- plafond à 7 500 € pour les résidences d'artistes à l'échelle « Pays »
- plafond à 5 000 € pour les autres. Possibilité de cumuler pour les manifestations se déroulant tous les deux ans
- Soutien à deux manifestations par an ayant le label « éco festival »
- bonus éco de 3 000 € : au cas par cas, pas automatique.

Le GAL n'est pas obligé d'attribuer les subventions plafonds.

Les membres du GAL sont unanimes sur le fait qu'il faut cibler et mieux encadrer les interventions au niveau de la culture.

➔ Aucune remarque n'est effectuée sur le compte rendu, ce dernier est validé à l'unanimité

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

1. Retour sur la signature de la convention

Le 15 mai dernier une délégation du Sud Charente (Pierre Jaulin, Jean Yves AMBAUD, Jean Yves LE TURDU, Mickaël PASQUIER) a assisté à la remise officielle de la convention par le Préfet de Région en Préfecture à Angoulême.

2. Le fonctionnement du programme

Le Président du GAL expose aux membres du comité de Programmation le fonctionnement du programme et le qui fait quoi entre le GAL et la DDAF. Voici les principaux points qui ne sont plus effectués par le GAL :

- Instruction réglementaire
- Engagement comptable et juridique (rédaction de la convention)
- Vérification administrative du service fait (fait conjointement avec la DDAF)
- Versement de la subvention (ASP)

MAQUETTE FINANCIERE

L'animateur présente la maquette financière du programme et fait le point sur les dossiers complets présentés en comité et ceux en cours.

D'ors et déjà on s'aperçoit que la fiche action 10 « favoriser une culture de médiations et d'échanges » est déjà fortement sollicitée (102 000 € de sollicitations pour environ 50 000 € de subventions à distribuer).

EXAMEN DES DOSSIERS COMPLETS

1. CdC 3B, pôle emploi :

La CdC 3B a acquis un ensemble immobilier pour créer une maison communautaire pour l'emploi. L'opération porte sur l'aménagement et l'extension d'un ensemble immobilier, pour une surface utile de 725 m² et un montant total de travaux de 705 000 € (hors acquisition).

La demande de subvention porte sur les espaces mutualisés et réservés à la CdC, soit 440 m², représentant au prorata du coût total de l'opération, un montant de 427 860 € HT. Ne sont pas pris en compte les structures subventionnées par l'Etat dans leur fonctionnement : Pôle emploi, Mission locale et AAISC.

L'aide sollicitée est de 45 000 €, le maximum autorisé par la fiche action.

Avis service instructeur (DDAF) :
Avis réglementaire favorable

Un membre du GAL est surpris que l'on puisse aider cette opération alors que les travaux sont terminés. Angélique CHASSELOUP précise que la rétroactivité est possible en début de programme, sous certaines conditions (pas de démarrage de l'opération avant sélection du GAL, travaux non terminés au moment de la programmation Leader (dernières factures payées), cofinanceurs non soldés).

*Mr NAULEAU souligne la qualité de ce bâtiment.
L'animateur du GAL explique ensuite le tableau « budget leader » où apparaît les montants appelant le FEADER et les sommes en top up.*

➡ La proposition du Président du GAL d'attribuer 45 000 € est validée à l'unanimité.

- CdC 3B, saison spectacle vivant

Depuis 2005 et l'ouverture de l'Espinoa, la CdC 3B programme une saison culturelle à destination de tous les publics de son territoire. Dans un premier temps menée par la MJC de Barbezieux, la saison culture 3B est organisée par la collectivité depuis janvier 2008 autour de deux pôles principaux : arts plastiques à l'Espinoa et spectacles vivants au théâtre de Barbezieux principalement.

La demande actuelle porte sur les spectacles vivants.

Une demande a été faite pour le bonus de 3 000 € en faveur de l'environnement.

Le coût total de l'action est de 89 976 €. Le montant éligible à Leader est de 73 577 €. N'ont pas été pris en compte les dépenses de personnels et de fonctionnement.

L'aide sollicitée est de 13 000 € (10 000 € pour la saison et 3 000 € de bonus environnemental)

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Toutefois, ce dossier faisant référence à la saison 2009, il est probable qu'un dossier 2010 soit soumis au GAL. Dans ce cas l'aide se devra d'être dégressive et moins importante la deuxième année. En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un long débat s'installe suite à cet avis sur la manière de gérer au mieux la fiche action 10 fortement sollicitée, notamment le bonus écologique (Qui décide ? Doit-on l'accorder à tous les coups, sur quels critères... ?).

Après débats, il a été retenu que :

- *les dossiers seraient tous examinés au mois de mars (complets ou incomplets) afin de gérer au mieux l'enveloppe (année N)*
- *un appel à projet serait lancé pour recueillir les dossiers (année N-1)*
- *le bonus écologique serait attribué au cas par cas uniquement à des manifestations labellisées « éco festival ».*

➡ La proposition du Président du GAL d'attribuer 10 000 € est validée à l'unanimité.

- **CdC du Pays de Chalais, programmation 2009 :**

Depuis 2 ans, la CdC du Pays de Chalais met en place une politique culturelle sur son territoire en organisant plusieurs spectacles tout au long de l'année.

Le coût total de l'action est de 9 000 €. Le montant éligible à Leader est de 6 900 € (hors Zed Van Traumat subventionné par ailleurs en direct). L'aide sollicitée est de 3 575 €, montant maximum correspondant au 55 % d'aides publiques.

Michel DUBREUIL Président de la CdC est invité à quitter la salle.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Toutefois, ce dossier faisant référence à la saison 2009, il est probable qu'un dossier 2010 soit soumis au GAL. Dans ce cas l'aide se devra d'être dégressive et moins importante la deuxième année. En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un membre du GAL propose de mettre le même taux de subvention que pour les 3B, de manière à être plus équitable car la subvention est importante face au montant des dépenses.

L'animateur précise que toutes les dépenses n'ont pas été prises en compte et que diminuer le taux d'intervention rendrait inéligible l'opération (- 3 000 €).

⇒ La proposition du Président du GAL d'attribuer 3 575 € est validée à l'unanimité.

Michel DUBREUIL est invité à revenir.

- **Compagnie des Arts potagers, résidence de création de l'artiste Zed Van Traumat**

Zed Van Traumat est un artiste de la chanson, auteur-compositeur-interprète, habitant le Sud Charente. Tout récemment programmé lors de la guinguette Mobile, Zed Van Traumat a enthousiasmé le public charentais et suscité une presse très encourageante. De cette rencontre avec le public et avec l'association Anis Trio est née l'idée d'une résidence de création.

L'objectif de cette résidence est, outre la création du spectacle, d'impliquer les publics dans le processus de création, de faire un travail de sensibilisation à la chanson française, de proposer des rencontres entre publics et artistes sous la forme de répétitions publiques, d'ateliers...

La résidence s'est déroulée du 1^{er} au 15 mars 2009 avec le théâtre de Barbezieux comme lieu principal.

L'aide sollicitée est de 7 500 €, soit le montant maximum prévu dans la fiche action.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable.

Hubert RENAULT précise que l'artiste est intervenu au LPA dans le cadre d'une prestation payante. Il faut donc vérifier si sa venue s'est déroulée pendant le temps de la résidence. Si c'est le cas, il faudra donc l'intégrer dans les recettes et modifier le plan de financement.

⇒ La proposition du Président du GAL d'attribuer 7 500 € est validée à l'unanimité sous condition de vérification. (Stéphane TRAUMAT est intervenu le 13 février et 20 mars donc en dehors de la période de résidence. Mr RENAULT a fait passer au GAL une copie de la facture). La réserve est donc levée.

- Association Chant'Aubeterre, le messie de Haendel

Trois associations sont à l'initiative de ce projet :

- le chœur du Pays de CHALAIS
- la chorale Beania de BAIGNES
- la chorale Chant'AUBETERRE

Elles se sont réunies afin d'interpréter en commun le Messie de Haendel.

3 concerts ont été organisés :

- lundi 13 avril, église St Martial de CHALAIS
- vendredi 17 avril, église St Marien de Condéon
- dimanche 19 avril, église St Denis de MONTMOREAU

Ces trois églises sont répertoriées dans le circuit art roman

L'aide est plafonnée à 3 192 € de manière à respecter le taux max. d'aides publiques de 80 %.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable.

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 3 192 € est validée à l'unanimité.**

- Foyer rural de Mainfonds/Aubeville, 16^{ième} Coupe d'Europe de Montgolfières : (faire sortir M. BARBOT)

Depuis trois ans, cette manifestation a pris une grande dimension populaire avec plus de 40 000 visiteurs qui se sont déplacés sur les 4 jours dont près de 15 000 à Mainfonds.

Les retombées économiques sont importantes et c'est un formidable coup de projecteur qui médiatise et favorise la promotion et la connaissance du territoire.

Le Foyer Rural a décidé d'organiser cet évènement tous les deux ans.

La manifestation se déroulera du 30 juillet au 2 août 2009 avec en point d'orgue le meeting aérien à Mainfonds le dimanche.

L'association a sollicité le bonus environnemental. Un travail en collaboration avec l'animatrice du CLIC a été mené.

Son commentaire :

« Des efforts sont menés depuis plusieurs années par les organisateurs pour minimiser leur impact sur l'environnement : vaisselle en dur, gestion des déchets, usage d'Internet...

Cette année, de nouvelles actions sont engagées qui méritent d'être soutenues, notamment en matière d'information et d'évaluation :

- *stands d'information sur l'environnement, le changement climatique Ademe/Clic*
- *référence à la démarche éco-responsable sur le site Internet, lors de la manifestation*
- *lien vers la plateforme de covoiturage du CG 16 sur le site Internet*
- *sensibilisation de l'équipe bénévole en amont*
- *bilan environnemental de la manifestation*

Des améliorations restent cependant à mener pour les prochaines éditions, notamment :

- *Référence à la démarche et incitation au covoiturage sur les documents imprimés*
- *mise en place d'au moins une toilette sèche à titre expérimental dans un premier temps, avec sensibilisation des utilisateurs et gestion des déchets associés*
- *utilisation de gobelets réutilisables le dimanche soir*
- *réduction des aplats couleurs sur les documents de communication*
- *utilisation de papier éco-labellisé*
- *mise en place de navettes*

Avis de synthèse : OK pour cette fois car des efforts ont été faits. Toutefois des améliorations restent à faire qui devront être prises en compte si l'association veut continuer à obtenir le bonus environnemental. »

Le coût total de l'opération est de 420 000 € et le montant éligible à leader de 184 840 €. (Hors valorisation, prestations offertes, dépenses restauration, buvette, frais de fonctionnement). L'aide sollicitée est de 13 000 € (2 X 5 000 € + bonus environnemental de 3 000 €).

Avis service instructeur (DDAF) : Favorable.

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Ce dossier concerne l'organisation de la 16^{ième} Coupe d'Europe de Montgolfières, il est probable qu'un dossier soit déposé en 2010 ou 2011. Cette manifestation étant organisée et financée par les fonds européens depuis plusieurs années. Il faudra prévoir une dégressivité plus importante que celle qui sera appliquée sur les autres dossiers culturels.

En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un membre du GAL s'interroge sur l'opportunité d'attribuer le bonus écologique de 3 000 €. Après débats, il a été décidé de la maintenir. Les organisateurs devront décrocher le label « éco festival » s'ils souhaitent l'obtenir la prochaine fois.

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 13 000 € est validée à l'unanimité.**

- **Commune de Poullignac, mise en valeur du patrimoine mobilier de l'église St Martin**

L'église de Poullignac date de la seconde moitié du XI siècle.

Cet édifice n'a pas subi de grands travaux comme connurent bon nombre d'édifices notamment au cours du XIX siècle. C'est sans doute cet « oubli » qui a permis de conserver et de découvrir en 1956 des peintures murales d'une qualité exceptionnelle qui motivèrent le classement au titre des monuments historiques de cette église en 1987.

La charpente, actuellement masquée par une banale voûte en brique du XIX siècle, est d'un intérêt tout à fait remarquable et rare dans la région et justifie à son tour la distinction de cette église parmi les Monuments Historiques.

Des travaux importants sont entrepris sur cet édifice et se déroulent en trois phases.

La demande de subvention porte sur une partie de la phase 2 d'un coût total de 128 000 €.

Les travaux envisagés :

- Mise en valeur de la charpente
- Remise en état et remplacement des vitraux
- Aménagement des piscines dans le cœur pour exposition et présentation des objets sacrés
- Eclairage spécifique pour la découverte de la charpente

La commune de Poullignac adhère au circuit « art roman du Sud Charente ».

Le montant des dépenses éligibles est de 32 603 €.

L'aide sollicitée est de 8 000 €, soit le montant plafond.

Avis service instructeur (DDAF):

Avis réglementaire défavorable. En effet, les travaux sur les églises et les édifices classés ou inscrits sont inéligibles au programme.

L'avis réglementaire étant défavorable, il n'est pas possible de soutenir cette opération. Toutefois, il est précisé que les fresques pourront faire l'objet d'un soutien.

- Pays Sud Charente, Animation / Gestion 2009

Financement de l'ingénierie pour le fonctionnement du programme.

Le coût total est de 63 056 €, l'aide sollicitée est de 34 680.80 €, soit 55 % du coût total

Avis service instructeur (DRAAF) : Favorable

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 34 680.80 € est validée à l'unanimité.**

AVIS SUR DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION

Des dossiers en cours d'instruction sont ensuite présentés aux membres du GAL pour avis. Les dossiers repasseront ensuite en comité une fois complets.

Fiche 8 : Mailler le territoire de services essentiels aux populations

Rappel : maximum 7 dossiers, 1 par canton

St Séverin

Projet qui s'inscrit dans la dynamique du Pays Sud Charente sur les relais de services publics (St Séverin a été rajouté dans l'enveloppe FNADT attribué au territoire car pas de projet sur le canton d'Aubeterre).

Ainsi, la commune souhaite réaliser des travaux dans un bâtiment pour accueillir des permanences (la commune dispose déjà de permanences de la mission locale et du centre médicosocial).

Pour l'instant la commune n'est pas encore labellisée RSP.

Leader possible : 24 477 €

Après débats sur cette opération, il a été décidé de :

- **demander à la CdC du Pays d'Aubeterre de se positionner sur ce dossier**
- **préciser les permanences qui seront présentes**
- **obtenir le label RSP**
- **demander au maître d'ouvrage les mesures prises en matière d'économie d'énergie dans le bâtiment**

Baignes Ste Radegonde

La santé est un axe de développement majeur pour le Sud Charente (cf. le recrutement d'une animatrice « santé »).

Suite à une sollicitation d'un dentiste, la commune souhaite agrandir sa maison médicale afin de permettre l'installation de ce professionnel de la santé.

Le canton de Baignes est classé en ZRR.

Angélique CHASSELOUP précise que si le GAL soutient cette opération, tous les dossiers médicaux sollicitant le FEADER seront pris dans l'enveloppe leader. En effet, le secteur médical n'étant pas explicitement mentionné dans la fiche Leader, il faudra procéder à sa modification.

Une réunion régionale sur la mesure 321 est prévue le 3 juillet. Il a donc été décidé d'attendre afin de savoir s'il est opportun de modifier la fiche leader.

En cas de soutien le bâtiment devra intégrer des mesures prises en matière d'économie d'énergie.

Fiche n° 10 : « Soutien aux manifestations s'engageant dans la charte éco festival de la région Poitou-Charentes et du CLIC »

Modalité d'aides : 2 manifestations par an avec 1 maximum de 5 000 € d'aides

2 candidatures :

- ✓ Association « respire » pour respire Jazz festival
- ✓ Association « Champ bouletout » pour Belzagot Circus

Association Respire :

Le Projet : organiser une manifestation musicale annuelle consacrée au Jazz et aux musiques improvisées dans un site naturel.

Manifestation ayant le label éco festival de la Région

Le lieu : Ferme de la Vélonde au lieu dit le « Chicaud » à St Amand de Montmoreau chez M. CHENEL, maraîcher en agriculture biologique.

La date : 3, 4 et 5 juillet 2009

L'organisation : assurée par l'association « Respire », récemment créée. La manifestation se déroulera du vendredi soir au dimanche soir avec chaque soir un concert en deux parties et un concert les après midi du samedi et dimanche soit 8 groupes au total.

La programmation : assurée par Pierre Perchaud, musicien de Jazz, guitariste professionnel qui a fait ses études au conservatoire de Barbezieux puis d'Angoulême. Il enseigne au centre de Musiques Didier Lockwood à Paris. Membre de l'orchestre National de Jazz, il fait partie des jeunes talents de la scène Jazz actuelle.

Subvention sollicitée : 5 000 €

Des réserves sont émises sur le budget : autofinancement important pour une manifestation nouvelle, recettes guichet importantes...

Un membre du GAL souligne l'initiative, le caractère novateur et le rayonnement « Pays » que pourrait prendre ce festival.

Toutefois un accord de principe est donné pour une subvention de 5 000 €.

Champ-Bouletout

Organisation d'un festival des arts de la rue à St Laurent de Belzagot pour la seconde année consécutive.

La manifestation a obtenu le label « éco festival »

Subvention sollicitée : 5 000 € mais possible 3 640 € en l'état actuel du budget (80 % max de subv)

Un accord de principe est donné pour une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

« Les saisons culturelles à l'échelle communautaire »

CdC Montmoreau, saison culturelle 2009

Financement de la saison 2009 : Gaminades, Musiques Métisses, journée petite enfance.

La CdC a obtenu le label éco festival de la Région

Subvention sollicitée : 11 500 € (la moitié du bonus éco)

Un accord de principe est donné sur cette opération.

CdC 3B, saison arts plastiques 2009

Organisation d'une saison culturelle consacrée aux arts plastiques à l'Espinoa à Baignes et dans certains lieux décentralisés du territoire.

Le budget : voir ci-joint.

Subvention sollicitée : 13 000 € (avec le bonus éco)

Un accord de principe est donné sur cette opération.

Concours de guitare

Le CAC de Barbezieux a repris l'organisation du concours de guitare. Ce concours sera accompagné par des concerts. Le concours se déroulera du jeudi 12 au samedi 14 novembre.

Il sera organisé tous les deux ans.

Concours :

Jeudi 12 : éliminatoire au théâtre de Barbezieux

Vendredi 13 : demi finale au théâtre de Barbezieux

Samedi 14 : Finale à Plaisance de Barbezieux

Festival / concerts : organisation d'un festival autour du concours

Proposition de 3 soirées : jeudi et vendredi dans la ville ou hors Barbezieux et le samedi à Plaisance pendant la délibération du jury

Le service instructeur du programme (DDAF) a informé qu'il donnerait un avis réglementaire négatif car cette opération ne semble pas éligible à la fiche action 10 sur la ligne « les événementiels d'ampleur « Pays » valorisant le patrimoine local : art roman, les paysages, les ressources naturelles ».

De plus certains membres du comité de programmation regrettent que l'ancienne Présidente de l'association soit toujours impliquée dans le projet.

Considérant l'avis réglementaire, les membres du Comité de Programmation décident d'émettre un avis de principe défavorable.

Cette décision n'étant qu'un avis, le maître d'ouvrage pourra s'il le souhaite maintenir son dossier lors du prochain Comité

Nouvelle date :

Après CP du CG du vendredi 10 juillet. Proposition : jeudi 16 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance.



Etaients présents :

Pierre JAULIN (Président du GAL), **Jean-Yves AMBAUD** (Pays Sud Charente), **Michel DUBREUIL** (CdC Chalais), **Michel NAULEAU** (CdC Montmoreau), **Jean-Marie RIBEREAU** (CdC Aubeterre), **Hubert RENAULT** (LPA), **Gaël PANNETIER** (SIAH de la Tude), **Charles AUDOIN** (Pôle touristique du Sud Charente), **Jean-Michel MOUNIER** (Association pour la mise en valeur des Forêts), **Thomas LEBREVAUD** (Centre de Découverte d'Aubeterre), **Aurore BOUCHET** (CCI), **Christian BOURDIER** (Chambre d'Agriculture), **Jean-Michel DROILLARD** (ADASC), **Mathieu DURAND** (Association des bouilleurs de cru).

Assistaient également :

Angélique CHASSELOUP (DDAF de la Charente), **Rachel GANDON et Christelle ROY** (Mission Europe Conseil Général), **Mélanie ADAM** (Conservatoire régional des espaces naturels) et **Mickaël PASQUIER** (animateur du programme Leader).

VERIFICATION DU DOUBLE QUORUM

Le double quorum étant atteint, Pierre JAULIN ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Validation du compte rendu précédent (8 mars à Baignes)
2. Information sur le programme
3. La maquette financière
4. Examen des dossiers complets
5. Examen pour avis d'opportunité de dossiers en cours d'instruction

VALIDATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le compte rendu a été envoyé par mail le 7 avril.

Le Président rappelle avant validation les principaux points évoqués lors de la dernière réunion :

1. Le fonctionnement du GAL :

- Convocation envoyée 2 semaines avant au titulaire en format papier
- Compte rendu envoyé par mail aux titulaires et suppléants
- Réunion à 18 H 00, possibilité de visite de lieux financés avant les réunions
- Présentation des opérations par l'animateur du GAL
- Maître d'ouvrage absent pendant les débats et le vote

2. Les fiches actions :

Ligne « *restauration et mise en valeur du patrimoine culturel situés à l'intérieur des édifices cultuels référencés dans le cadre du circuit art roman* ».

Ce qui a été décidé :

Edifices éligibles : que les communes signataires de la charte

Intervention plafonnée à 8 000 €.

Possibilité de descendre à 5 000 € si les dossiers sont trop nombreux.

Au niveau des manifestations culturelles :

- plafond de 10 000 € pour les saisons culturelles : Une saison c'est au minimum 3 manifestations dans l'année
- plafond à 7 500 € pour les résidences d'artistes à l'échelle « Pays »
- plafond à 5 000 € pour les autres. Possibilité de cumuler pour les manifestations se déroulant tous les deux ans
- Soutien à deux manifestations par an ayant le label « éco festival »
- bonus éco de 3 000 € : au cas par cas, pas automatique.

Le GAL n'est pas obligé d'attribuer les subventions plafonds.

Les membres du GAL sont unanimes sur le fait qu'il faut cibler et mieux encadrer les interventions au niveau de la culture.

⇒ Aucune remarque n'est effectuée sur le compte rendu, ce dernier est validé à l'unanimité

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

1. Retour sur la signature de la convention

Le 15 mai dernier une délégation du Sud Charente (Pierre Jaulin, Jean Yves AMBAUD, Jean Yves LE TURDU, Mickaël PASQUIER) a assisté à la remise officielle de la convention par le Préfet de Région en Préfecture à Angoulême.

2. Le fonctionnement du programme

Le Président du GAL expose aux membres du comité de Programmation le fonctionnement du programme et le qui fait quoi entre le GAL et la DDAF. Voici les principaux points qui ne sont plus effectués par le GAL :

- Instruction réglementaire
- Engagement comptable et juridique (rédaction de la convention)
- Vérification administrative du service fait (fait conjointement avec la DDAF)
- Versement de la subvention (ASP)

MAQUETTE FINANCIERE

L'animateur présente la maquette financière du programme et fait le point sur les dossiers complets présentés en comité et ceux en cours.

D'ors et déjà on s'aperçoit que la fiche action 10 « favoriser une culture de médiations et d'échanges » est déjà fortement sollicitée (102 000 € de sollicitations pour environ 50 000 € de subventions à distribuer).

EXAMEN DES DOSSIERS COMPLETS

1. CdC 3B, pôle emploi :

La CdC 3B a acquis un ensemble immobilier pour créer une maison communautaire pour l'emploi. L'opération porte sur l'aménagement et l'extension d'un ensemble immobilier, pour une surface utile de 725 m² et un montant total de travaux de 705 000 € (hors acquisition).

La demande de subvention porte sur les espaces mutualisés et réservés à la CdC, soit 440 m², représentant au prorata du coût total de l'opération, un montant de 427 860 € HT. Ne sont pas pris en compte les structures subventionnées par l'Etat dans leur fonctionnement : Pôle emploi, Mission locale et AAISC.

L'aide sollicitée est de 45 000 €, le maximum autorisé par la fiche action.

Avis service instructeur (DDAF) :
Avis réglementaire favorable

Un membre du GAL est surpris que l'on puisse aider cette opération alors que les travaux sont terminés. Angélique CHASSELOUP précise que la rétroactivité est possible en début de programme, sous certaines conditions (pas de démarrage de l'opération avant sélection du GAL, travaux non terminés au moment de la programmation Leader (dernières factures payées), cofinanceurs non soldés).

*Mr NAULEAU souligne la qualité de ce bâtiment.
L'animateur du GAL explique ensuite le tableau « budget leader » où apparaît les montants appelant le FEADER et les sommes en top up.*

➡ La proposition du Président du GAL d'attribuer 45 000 € est validée à l'unanimité.

- CdC 3B, saison spectacle vivant

Depuis 2005 et l'ouverture de l'Espinoa, la CdC 3B programme une saison culturelle à destination de tous les publics de son territoire. Dans un premier temps menée par la MJC de Barbezieux, la saison culture 3B est organisée par la collectivité depuis janvier 2008 autour de deux pôles principaux : arts plastiques à l'Espinoa et spectacles vivants au théâtre de Barbezieux principalement.

La demande actuelle porte sur les spectacles vivants.

Une demande a été faite pour le bonus de 3 000 € en faveur de l'environnement.

Le coût total de l'action est de 89 976 €. Le montant éligible à Leader est de 73 577 €. N'ont pas été pris en compte les dépenses de personnels et de fonctionnement.

L'aide sollicitée est de 13 000 € (10 000 € pour la saison et 3 000 € de bonus environnemental)

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Toutefois, ce dossier faisant référence à la saison 2009, il est probable qu'un dossier 2010 soit soumis au GAL. Dans ce cas l'aide se devra d'être dégressive et moins importante la deuxième année. En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un long débat s'installe suite à cet avis sur la manière de gérer au mieux la fiche action 10 fortement sollicitée, notamment le bonus écologique (Qui décide ? Doit-on l'accorder à tous les coups, sur quels critères... ?).

Après débats, il a été retenu que :

- *les dossiers seraient tous examinés au mois de mars (complets ou incomplets) afin de gérer au mieux l'enveloppe (année N)*
- *un appel à projet serait lancé pour recueillir les dossiers (année N-1)*
- *le bonus écologique serait attribué au cas par cas uniquement à des manifestations labellisées « éco festival ».*

➡ La proposition du Président du GAL d'attribuer 10 000 € est validée à l'unanimité.

- **CdC du Pays de Chalais, programmation 2009 :**

Depuis 2 ans, la CdC du Pays de Chalais met en place une politique culturelle sur son territoire en organisant plusieurs spectacles tout au long de l'année.

Le coût total de l'action est de 9 000 €. Le montant éligible à Leader est de 6 900 € (hors Zed Van Traumat subventionné par ailleurs en direct). L'aide sollicitée est de 3 575 €, montant maximum correspondant au 55 % d'aides publiques.

Michel DUBREUIL Président de la CdC est invité à quitter la salle.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Toutefois, ce dossier faisant référence à la saison 2009, il est probable qu'un dossier 2010 soit soumis au GAL. Dans ce cas l'aide se devra d'être dégressive et moins importante la deuxième année. En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un membre du GAL propose de mettre le même taux de subvention que pour les 3B, de manière à être plus équitable car la subvention est importante face au montant des dépenses.

L'animateur précise que toutes les dépenses n'ont pas été prises en compte et que diminuer le taux d'intervention rendrait inéligible l'opération (- 3 000 €).

⇒ La proposition du Président du GAL d'attribuer 3 575 € est validée à l'unanimité.

Michel DUBREUIL est invité à revenir.

- **Compagnie des Arts potagers, résidence de création de l'artiste Zed Van Traumat**

Zed Van Traumat est un artiste de la chanson, auteur-compositeur-interprète, habitant le Sud Charente. Tout récemment programmé lors de la guinguette Mobile, Zed Van Traumat a enthousiasmé le public charentais et suscité une presse très encourageante. De cette rencontre avec le public et avec l'association Anis Trio est née l'idée d'une résidence de création.

L'objectif de cette résidence est, outre la création du spectacle, d'impliquer les publics dans le processus de création, de faire un travail de sensibilisation à la chanson française, de proposer des rencontres entre publics et artistes sous la forme de répétitions publiques, d'ateliers...

La résidence s'est déroulée du 1^{er} au 15 mars 2009 avec le théâtre de Barbezieux comme lieu principal.

L'aide sollicitée est de 7 500 €, soit le montant maximum prévu dans la fiche action.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable.

Hubert RENAULT précise que l'artiste est intervenu au LPA dans le cadre d'une prestation payante. Il faut donc vérifier si sa venue s'est déroulée pendant le temps de la résidence. Si c'est le cas, il faudra donc l'intégrer dans les recettes et modifier le plan de financement.

⇒ La proposition du Président du GAL d'attribuer 7 500 € est validée à l'unanimité sous condition de vérification. (Stéphane TRAUMAT est intervenu le 13 février et 20 mars donc en dehors de la période de résidence. Mr RENAULT a fait passer au GAL une copie de la facture). La réserve est donc levée.

- Association Chant'Aubeterre, le messie de Haendel

Trois associations sont à l'initiative de ce projet :

- le chœur du Pays de CHALAIS
- la chorale Beania de BAIGNES
- la chorale Chant'AUBETERRE

Elles se sont réunies afin d'interpréter en commun le Messie de Haendel.

3 concerts ont été organisés :

- lundi 13 avril, église St Martial de CHALAIS
- vendredi 17 avril, église St Marien de Condéon
- dimanche 19 avril, église St Denis de MONTMOREAU

Ces trois églises sont répertoriées dans le circuit art roman

L'aide est plafonnée à 3 192 € de manière à respecter le taux max. d'aides publiques de 80 %.

Avis service instructeur (DDAF) :

Avis réglementaire favorable.

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 3 192 € est validée à l'unanimité.**

- Foyer rural de Mainfonds/Aubeville, 16^{ième} Coupe d'Europe de Montgolfières : (faire sortir M. BARBOT)

Depuis trois ans, cette manifestation a pris une grande dimension populaire avec plus de 40 000 visiteurs qui se sont déplacés sur les 4 jours dont près de 15 000 à Mainfonds.

Les retombées économiques sont importantes et c'est un formidable coup de projecteur qui médiatise et favorise la promotion et la connaissance du territoire.

Le Foyer Rural a décidé d'organiser cet évènement tous les deux ans.

La manifestation se déroulera du 30 juillet au 2 août 2009 avec en point d'orgue le meeting aérien à Mainfonds le dimanche.

L'association a sollicité le bonus environnemental. Un travail en collaboration avec l'animatrice du CLIC a été mené.

Son commentaire :

« Des efforts sont menés depuis plusieurs années par les organisateurs pour minimiser leur impact sur l'environnement : vaisselle en dur, gestion des déchets, usage d'Internet...

Cette année, de nouvelles actions sont engagées qui méritent d'être soutenues, notamment en matière d'information et d'évaluation :

- *stands d'information sur l'environnement, le changement climatique Ademe/Clic*
- *référence à la démarche éco-responsable sur le site Internet, lors de la manifestation*
- *lien vers la plateforme de covoiturage du CG 16 sur le site Internet*
- *sensibilisation de l'équipe bénévole en amont*
- *bilan environnemental de la manifestation*

Des améliorations restent cependant à mener pour les prochaines éditions, notamment :

- *Référence à la démarche et incitation au covoiturage sur les documents imprimés*
- *mise en place d'au moins une toilette sèche à titre expérimental dans un premier temps, avec sensibilisation des utilisateurs et gestion des déchets associés*
- *utilisation de gobelets réutilisables le dimanche soir*
- *réduction des aplats couleurs sur les documents de communication*
- *utilisation de papier éco-labellisé*
- *mise en place de navettes*

Avis de synthèse : OK pour cette fois car des efforts ont été faits. Toutefois des améliorations restent à faire qui devront être prises en compte si l'association veut continuer à obtenir le bonus environnemental. »

Le coût total de l'opération est de 420 000 € et le montant éligible à leader de 184 840 €. (Hors valorisation, prestations offertes, dépenses restauration, buvette, frais de fonctionnement). L'aide sollicitée est de 13 000 € (2 X 5 000 € + bonus environnemental de 3 000 €).

Avis service instructeur (DDAF) : Favorable.

Avis réglementaire favorable quant au financement LEADER. Ce dossier concerne l'organisation de la 16^{ième} Coupe d'Europe de Montgolfières, il est probable qu'un dossier soit déposé en 2010 ou 2011. Cette manifestation étant organisée et financée par les fonds européens depuis plusieurs années. Il faudra prévoir une dégressivité plus importante que celle qui sera appliquée sur les autres dossiers culturels.

En effet, la durée moyenne de l'appui se veut dégressive en montant afin de garder le caractère innovant à l'action, aspect particulièrement marqué dans Leader via le règlement de développement rural et conserver un effet levier des fonds européens particulièrement mis en avant par la Commission.

Un membre du GAL s'interroge sur l'opportunité d'attribuer le bonus écologique de 3 000 €. Après débats, il a été décidé de la maintenir. Les organisateurs devront décrocher le label « éco festival » s'ils souhaitent l'obtenir la prochaine fois.

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 13 000 € est validée à l'unanimité.**

- **Commune de Poullignac, mise en valeur du patrimoine mobilier de l'église St Martin**

L'église de Poullignac date de la seconde moitié du XI siècle.

Cet édifice n'a pas subi de grands travaux comme connurent bon nombre d'édifices notamment au cours du XIX siècle. C'est sans doute cet « oubli » qui a permis de conserver et de découvrir en 1956 des peintures murales d'une qualité exceptionnelle qui motivèrent le classement au titre des monuments historiques de cette église en 1987.

La charpente, actuellement masquée par une banale voûte en brique du XIX siècle, est d'un intérêt tout à fait remarquable et rare dans la région et justifie à son tour la distinction de cette église parmi les Monuments Historiques.

Des travaux importants sont entrepris sur cet édifice et se déroulent en trois phases.

La demande de subvention porte sur une partie de la phase 2 d'un coût total de 128 000 €.

Les travaux envisagés :

- Mise en valeur de la charpente
- Remise en état et remplacement des vitraux
- Aménagement des piscines dans le cœur pour exposition et présentation des objets sacrés
- Eclairage spécifique pour la découverte de la charpente

La commune de Poullignac adhère au circuit « art roman du Sud Charente ».

Le montant des dépenses éligibles est de 32 603 €.

L'aide sollicitée est de 8 000 €, soit le montant plafond.

Avis service instructeur (DDAF):

Avis réglementaire défavorable. En effet, les travaux sur les églises et les édifices classés ou inscrits sont inéligibles au programme.

L'avis réglementaire étant défavorable, il n'est pas possible de soutenir cette opération. Toutefois, il est précisé que les fresques pourront faire l'objet d'un soutien.

- Pays Sud Charente, Animation / Gestion 2009

Financement de l'ingénierie pour le fonctionnement du programme.

Le coût total est de 63 056 €, l'aide sollicitée est de 34 680.80 €, soit 55 % du coût total

Avis service instructeur (DRAAF) : Favorable

➔ **La proposition du Président du GAL d'attribuer 34 680.80 € est validée à l'unanimité.**

AVIS SUR DOSSIERS EN COURS D'INSTRUCTION

Des dossiers en cours d'instruction sont ensuite présentés aux membres du GAL pour avis. Les dossiers repasseront ensuite en comité une fois complets.

Fiche 8 : Mailler le territoire de services essentiels aux populations

Rappel : maximum 7 dossiers, 1 par canton

St Séverin

Projet qui s'inscrit dans la dynamique du Pays Sud Charente sur les relais de services publics (St Séverin a été rajouté dans l'enveloppe FNADT attribué au territoire car pas de projet sur le canton d'Aubeterre).

Ainsi, la commune souhaite réaliser des travaux dans un bâtiment pour accueillir des permanences (la commune dispose déjà de permanences de la mission locale et du centre médicosocial).

Pour l'instant la commune n'est pas encore labellisée RSP.

Leader possible : 24 477 €

Après débats sur cette opération, il a été décidé de :

- **demander à la CdC du Pays d'Aubeterre de se positionner sur ce dossier**
- **préciser les permanences qui seront présentes**
- **obtenir le label RSP**
- **demander au maître d'ouvrage les mesures prises en matière d'économie d'énergie dans le bâtiment**

Baignes Ste Radegonde

La santé est un axe de développement majeur pour le Sud Charente (cf. le recrutement d'une animatrice « santé »).

Suite à une sollicitation d'un dentiste, la commune souhaite agrandir sa maison médicale afin de permettre l'installation de ce professionnel de la santé.

Le canton de Baignes est classé en ZRR.

Angélique CHASSELOUP précise que si le GAL soutient cette opération, tous les dossiers médicaux sollicitant le FEADER seront pris dans l'enveloppe leader. En effet, le secteur médical n'étant pas explicitement mentionné dans la fiche Leader, il faudra procéder à sa modification.

Une réunion régionale sur la mesure 321 est prévue le 3 juillet. Il a donc été décidé d'attendre afin de savoir s'il est opportun de modifier la fiche leader.

En cas de soutien le bâtiment devra intégrer des mesures prises en matière d'économie d'énergie.

Fiche n° 10 : « Soutien aux manifestations s'engageant dans la charte éco festival de la région Poitou-Charentes et du CLIC »

Modalité d'aides : 2 manifestations par an avec 1 maximum de 5 000 € d'aides

2 candidatures :

- ✓ Association « respire » pour respire Jazz festival
- ✓ Association « Champ bouletout » pour Belzagot Circus

Association Respire :

Le Projet : organiser une manifestation musicale annuelle consacrée au Jazz et aux musiques improvisées dans un site naturel.

Manifestation ayant le label éco festival de la Région

Le lieu : Ferme de la Vélonde au lieu dit le « Chicaud » à St Amand de Montmoreau chez M. CHENEL, maraîcher en agriculture biologique.

La date : 3, 4 et 5 juillet 2009

L'organisation : assurée par l'association « Respire », récemment créée. La manifestation se déroulera du vendredi soir au dimanche soir avec chaque soir un concert en deux parties et un concert les après midi du samedi et dimanche soit 8 groupes au total.

La programmation : assurée par Pierre Perchaud, musicien de Jazz, guitariste professionnel qui a fait ses études au conservatoire de Barbezieux puis d'Angoulême. Il enseigne au centre de Musiques Didier Lockwood à Paris. Membre de l'orchestre National de Jazz, il fait partie des jeunes talents de la scène Jazz actuelle.

Subvention sollicitée : 5 000 €

Des réserves sont émises sur le budget : autofinancement important pour une manifestation nouvelle, recettes guichet importantes...

Un membre du GAL souligne l'initiative, le caractère novateur et le rayonnement « Pays » que pourrait prendre ce festival.

Toutefois un accord de principe est donné pour une subvention de 5 000 €.

Champ-Bouletout

Organisation d'un festival des arts de la rue à St Laurent de Belzagot pour la seconde année consécutive.

La manifestation a obtenu le label « éco festival »

Subvention sollicitée : 5 000 € mais possible 3 640 € en l'état actuel du budget (80 % max de subv)

Un accord de principe est donné pour une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

« Les saisons culturelles à l'échelle communautaire »

CdC Montmoreau, saison culturelle 2009

Financement de la saison 2009 : Gaminades, Musiques Métisses, journée petite enfance.

La CdC a obtenu le label éco festival de la Région

Subvention sollicitée : 11 500 € (la moitié du bonus éco)

Un accord de principe est donné sur cette opération.

CdC 3B, saison arts plastiques 2009

Organisation d'une saison culturelle consacrée aux arts plastiques à l'Espinoa à Baignes et dans certains lieux décentralisés du territoire.

Le budget : voir ci-joint.

Subvention sollicitée : 13 000 € (avec le bonus éco)

Un accord de principe est donné sur cette opération.

Concours de guitare

Le CAC de Barbezieux a repris l'organisation du concours de guitare. Ce concours sera accompagné par des concerts. Le concours se déroulera du jeudi 12 au samedi 14 novembre.

Il sera organisé tous les deux ans.

Concours :

Jeudi 12 : éliminatoire au théâtre de Barbezieux

Vendredi 13 : demi finale au théâtre de Barbezieux

Samedi 14 : Finale à Plaisance de Barbezieux

Festival / concerts : organisation d'un festival autour du concours

Proposition de 3 soirées : jeudi et vendredi dans la ville ou hors Barbezieux et le samedi à Plaisance pendant la délibération du jury

Le service instructeur du programme (DDAF) a informé qu'il donnerait un avis réglementaire négatif car cette opération ne semble pas éligible à la fiche action 10 sur la ligne « les événementiels d'ampleur « Pays » valorisant le patrimoine local : art roman, les paysages, les ressources naturelles ».

De plus certains membres du comité de programmation regrettent que l'ancienne Présidente de l'association soit toujours impliquée dans le projet.

Considérant l'avis réglementaire, les membres du Comité de Programmation décident d'émettre un avis de principe défavorable.

Cette décision n'étant qu'un avis, le maître d'ouvrage pourra s'il le souhaite maintenir son dossier lors du prochain Comité

Nouvelle date :

Après CP du CG du vendredi 10 juillet. Proposition : jeudi 16 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du GAL lève la séance.